

Retraites



Au sommaire de ce dossier

- **Page 14** : Céder aujourd'hui sur les retraites, c'est s'incliner demain sur autre chose
- **Page 15-16** : Une réforme injuste et inefficace
- **Page 16-17** : Cotisations sociales : les employeurs s'en sortent bien
- **Page 17** : Comment revenir à l'équilibre des comptes ?



Céder aujourd'hui sur les retraites, c'est s'incliner demain sur autre chose

Au lendemain de sa rencontre avec Eric Woerth, Ministre du Travail de la Solidarité et de la Fonction publique, Bernard Devy secrétaire confédéral, a commenté le 19 mai, devant le Comité National Fédéral, le *“Document d'orientation sur la réforme des retraites”* élaboré par le Gouvernement.

D'emblée Bernard Devy a indiqué que l'espérance de vie était aujourd'hui de 77 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes et que la liquidation des retraites intervenait en moyenne à l'âge de 61 ans et demi. Il a aussi rappelé l'attachement de FO à la solidarité intergénérationnelle : *“les jeunes payent pour les retraités et les secteurs en activité pour ceux qui ont disparu. Le système de retraite par répartition a augmenté le niveau de vie des retraités et a bien joué son rôle d'amortisseur de la crise pour les pensions. De plus il pallie parfaitement les accidents de la vie professionnelle : chômage, maladie, etc... Seulement, alimenté par les cotisations, il demeure extrêmement fragile”*. Les femmes perçoivent en moyenne une retraite inférieure de 40% à celle des hommes.

40 ans de cotisations c'est déjà trop

“Le gouvernement affirme vouloir sauvegarder le système de retraite par répartition. Donc acte !”, dit Bernard Devy. Mais considérant que les prélèvements obligatoires atteignent les limites du supportable (44,2% en 2006) le Gouvernement refuse d'envisager l'augmentation des cotisations retraites et rejette ainsi les propositions émises par la Confédération. En revanche il ne s'interdit pas de relever l'âge légal de départ en retraite et ne repousse pas l'idée d'allonger la durée de cotisations. *“Pour FO, il s'agit là d'un casus belli : 40 ans de cotisations, c'est déjà trop ! Et nous demeurerons inflexibles sur l'âge légal à 60 ans !”* s'est exclamé Bernard Devy.

Le Gouvernement s'engage à maintenir les départs anticipés pour carrières longues en les adaptant aux nouvelles règles éventuelles à intégrer dans la prise en compte de la pénibilité. A cet égard, FO estime que le dossier doit être traité collectivement et non individuellement. *“Plutôt que d'imputer la charge au régime vieillesse, dans le cadre de l'aménagement des conditions de travail, pourquoi ne pas imposer aux entreprises, une cotisation obligatoire sur les pénibilités ?”* s'est interrogé Bernard Devy.

Des propositions à la hauteur des enjeux

Afin de renforcer l'équité et la solidarité des régimes de retraite, le Gouvernement envisage la création d'une contribution supplémentaire sur les hauts revenus du capital. Pour les

particuliers, cette contribution ne donnera pas droit à restitution au titre du bouclier fiscal. *“Cette entorse au dogme du bouclier et l'affectation de cette contribution au Fonds de solidarité vieillesse vont évidemment dans le bon sens, a déclaré Bernard Devy. Mais nos interrogations en matière de rendement restent sans réponse, hormis l'affirmation selon laquelle ce ne sera pas une recette de poche (sic). Tout dépend évidemment de la taille de la poche”*.

FO a fait des propositions à la hauteur des enjeux y compris en avançant l'idée de prélèvements supplémentaires sur les salariés, accompagnés d'affectations de ressources nouvelles prélevées sur les dividendes des sociétés et les revenus du capital. *“Nos propositions peuvent répondre à la nécessité de financer la solidarité intergénérationnelle. Or, que propose le Gouvernement ? Faire payer la facture aux salariés, aux actuels et futurs retraités, par le recul de l'âge légal, l'allongement de la durée de carrière mais aussi en laissant s'accumuler un déficit colossal qui conduira à terme à une baisse du niveau des pensions. Celui-ci a déjà diminué de 20% depuis 1993. C'est bien un recul social sans précédent qui se prépare. Si l'on cède aujourd'hui sur les retraites on s'inclinera demain sur autre chose”* s'est exclamé Bernard Devy en conclusion de son intervention.



Bernard DEVY

Une réforme injuste et inefficace

Pour FO, le projet de réforme des retraites présenté le 16 juin 2010 par le gouvernement est injuste socialement et inefficace économiquement.

Les salariés du public et du privé supporteront l'essentiel de la charge de ce plan parce que le gouvernement fait du report de l'âge de départ en retraite l'axe central des mesures proposées selon des modalités qui, d'une façon ou d'une autre, pénaliseront tous les salariés.

Tout ou presque oppose Force Ouvrière et le gouvernement sur le dossier des retraites.

La Confédération FO fait des propositions visant à mettre en œuvre des sources de financement complémentaires pour assurer l'équilibre des régimes. Le gouvernement remet en cause l'âge et la durée des cotisations sans pour autant garantir la pérennité de la retraite par répartition.

En intitulant son projet "augmenter la durée d'activité en répartissant équitablement l'effort entre les salariés", le gouvernement affiche clairement la couleur. Ce sont les salariés qui vont payer la réforme. La contribution des entreprises, des revenus immobiliers et mobiliers sera symbolique. Le détail des mesures annoncées ne fait que le confirmer.

Sauvegarder le système de retraite par répartition

Lorsqu'il a présenté son document d'orientation sur les retraites, en avril 2010, le gouvernement a affirmé sa volonté de sauvegarder la retraite par répartition qui organise une solidarité entre générations puisqu'elle signifie que les cotisations des actifs sont réparties pour payer les pensions des retraités. Il n'y avait pas de projet de basculement vers une retraite par capitalisation où chacun cotise aujourd'hui pour la retraite qu'il percevra plus tard.

Compte tenu de la dépendance de ces systèmes par capitalisation des placements sur les marchés boursiers, il est évident que le gouvernement ne pouvait dire autre chose en ces temps de crise financière. FO est d'accord sur l'objectif de préserver la retraite par répartition.

Ne pas toucher au niveau des pensions

Pour cela, le gouvernement s'engage à préserver le pouvoir d'achat des retraités par une revalorisation annuelle des pensions de retraite sur la base de l'inflation. Pour autant, le compte n'y est pas.

FO revendique toujours le calcul des pensions sur la base des dix meilleures années de cotisation et non des vingt cinq meilleures comme l'a imposé la réforme de 1993 dans le secteur privé avec pour conséquence des retraites plus faibles que dans le système antérieur.

A partir de ce document d'orientation, le gouvernement a mené différentes consultations, notamment avec les organisations syndicales et patronales. Les grands axes de son avant-projet sont dans la ligne du premier texte.

Porter l'âge légal de droit commun à 62 ans en 2018

Chaque année, cet âge sera augmenté de quatre mois à partir

de la génération 1951. Parallèlement, l'âge d'annulation de la décote, c'est-à-dire celui à partir duquel le salarié aura droit à une retraite à taux plein quel que soit le nombre d'années cotisées, passera de 65 à 67 ans au même rythme.

FO rejette cette mesure qui pénalisera tous les salariés et, en particulier, ceux qui ont commencé à travailler jeunes et ceux qui, pour différentes raisons, auront des carrières incomplètes (entrée tardive dans la vie active, interruptions de carrière dues à la maternité, etc.)

Relever l'âge d'ouverture des droits dans la fonction publique et dans les régimes spéciaux

Pour tous les fonctionnaires dont l'âge d'ouverture des droits est de 60 ans aujourd'hui, celui-ci passera à 62 ans en 2018 comme dans le privé. Pour ceux qui partent plus tôt, le prolongement sera aussi de deux ans. Pour les régimes spéciaux, le relèvement de l'âge d'ouverture des droits s'appliquera à partir de 2017.

La punition est sur ce point la même pour le public comme pour le privé, avec les mêmes injustices.

Augmenter la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie jusqu'en 2020

Le gouvernement maintient le calendrier adopté en 2003 pour l'allongement de la durée de cotisations requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein : 41,5 ans en 2020.

Prendre en compte l'usure des salariés en permettant aux salariés concernés de partir plus tôt

En fait, si le gouvernement maintient le dispositif "carrières longues" en prolongeant la durée de cotisation de deux ans, il va mécaniquement réduire le nombre de bénéficiaires.

En ce qui concerne la pénibilité, le gouvernement envisage de maintenir la retraite à 60 ans pour les salariés qui, en raison de leur usure professionnelle, ont une incapacité physique de 20% ou plus.

10.000 personnes seraient concernées.

Cette proposition ne répond pas à l'ampleur et à la gravité du problème de la pénibilité.

Force Ouvrière est favorable aux systèmes de pré-retraite pour les salariés qui ont eu des carrières longues surtout lorsqu'ils étaient accompagnés par une obligation pour les entreprises de compenser les départs par des embauches.

De même, FO est demanderesse de dispositions sur la pénibilité. La négociation interprofessionnelle sur ce sujet a échoué,



notamment parce que les employeurs ont refusé toute contribution supplémentaire pour couvrir les coûts de telles mesures. La Confédération FO considère toujours que la charge financière des conséquences de la pénibilité devrait être financée par des cotisations supplémentaires spécifiques.

Aide à l'embauche de seniors demandeurs d'emploi de plus de 55 ans

Cette aide versée pendant un an prendra la forme d'une prime égale à 14% du salaire brut. Le risque d'un déséquilibre au détriment des jeunes demandeurs d'emploi est évident.

Augmenter les recettes au fonctionnement solidaire des régimes de retraite

Le gouvernement prétend que tout le monde va participer au financement des retraites à l'avenir. Quant on examine les choses plus en détails, on constate que pour certains, la contribution sera dérisoire :

- 630 millions pour les hauts revenus : augmentation de 1% de la tranche supérieure de l'impôt, prélèvements sur les retraites-chapeaux et les stock-options,
- 1,3 milliard pour les revenus du capital,
- 2,6 milliards pour les entreprises dont 2,4 milliards sous forme de réduction d'allègements de charges sociales.

Au total, ces 3,7 milliards ne représentent même pas la valeur d'un point de cotisations sociales en plus (4,2 milliards).

Renforcement de la convergence entre public et privé

Le taux de cotisation du secteur public passera de 7,85% à

10,55% en dix ans. Dans le budget de l'Etat, cela ne modifiera pas la masse salariale globale. Par contre, le pouvoir d'achat des fonctionnaires sera diminué d'autant.

L'ensemble des mesures d'augmentation de la durée d'activité et des recettes supplémentaires remettent-elles les régimes de retraite à l'équilibre ?

Le gouvernement affirme que ce sera le cas dès 2018. Au passage, il reconnaît que plus de 50% des réalisations se feront par l'amputation des droits des salariés.

Pour FO, près de la moitié du déficit n'est pas financé. Celui-ci pourrait atteindre 100 milliards en 2020. De plus, le gouvernement compte sur un basculement de cotisations de l'assurance-chômage vers l'assurance-vieillesse. Les mêmes hypothèses optimistes avaient été avancées en 2003. Les faits les ont rapidement démenties. Tabler sur une baisse du chômage alors que celui-ci atteint des niveaux record n'a rien de rassurant.

Le jugement de FO est sévère

Pour la Confédération FO, cet avant-projet de loi fera peser la quasi-totalité des efforts sur les salariés. Il n'apportera pas les ressources indispensables à l'équilibre des régimes de retraite. Force Ouvrière refuse toute remise en cause de la retraite à 60 ans et tout nouvel allongement de la durée de la carrière et de la cotisation.

Force Ouvrière veut que des ressources nouvelles soient mises en œuvre à la hauteur des enjeux pour assurer la pérennité des régimes de retraite par répartition.

La mobilisation est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

■ Rafaël Nedzynski ■

Cotisations sociales : les employeurs s'en sortent bien

A en croire les entreprises, celles-ci seraient étranglées par des cotisations sociales au point que leur existence serait menacée si des augmentations de cotisations devaient être décidées. La réalité est toute autre. Les chiffres le montrent. Les entreprises n'ont pas à se plaindre. Ce sont encore une fois les salariés qui trinquent.

Les cotisations sociales patronales baissent

Si on ne tient pas compte des exonérations, les cotisations patronales de sécurité sociale, en dessous du plafond SS, ont baissé de 4,24 points entre 1980 et 2008. Elles sont passées de 34,62% à 30,38%.

Si on intègre les exonérations accordées au niveau du SMIC, la baisse, sur la même période est de 30,24 points. Ces cotisations sont passées de 34,62% à 4,38%.

Ceci signifie qu'en raison de ces dispositifs, le coût horaire du travail payé au SMIC n'a quasiment pas augmenté entre 1992 et 2008.

Entre 1980 et 2008, le coût du travail a progressé environ

deux fois moins que le SMIC brut grâce à cette diminution des cotisations patronales.

Et les cotisations sociales salariées augmentent

En 2006, le taux global de cotisations salariales, CSG et CRDS comprises, était de 15,5%, soit près de 6 points de plus qu'en 1980.

Sur la même période 1980, 2006, la cotisation patronale vieillesse, sans tenir compte des exonérations, est passée de 8,20 à 9,90%. La part salariale a augmenté de 4,70% à 6,75%, c'est-à-dire plus vite que celle des entreprises.

Plus largement, sur la période 1966-2006, la part patronale vieillesse a été multipliée par 2,2 et la part salariale par 2,7.

Le poids des exonérations des cotisations patronales

En 2008, le montant des exonérations et des cotisations à la sécurité sociale s'est élevé à 31 milliards d'euros. 2,5 milliards n'ont pas été compensés par l'Etat qui ne compense les exonérations qu'à hauteur de 80 à 90%. D'une façon ou d'une autre, ces exonérations coûtent chaque année 31 milliards aux contribuables et aux assurés sociaux.

Les exonérations représentent 10,2% du total des cotisations dues aux URSSAF. Si on les compare aux seules cotisations patronales du secteur privé, ces exonérations atteignent 20,9%.

Tous ces chiffres mettent en lumière une évidence : les employeurs cotisent de moins en moins et les salariés de plus en plus.



Comment revenir à l'équilibre des comptes

Les chiffres de Force Ouvrière

La Confédération FO estime que la solution au problème du financement ne se trouve pas dans des mesures injustes comme le relèvement de l'âge de la retraite ou de la durée de cotisations. Il convient, selon elle, de mettre en œuvre d'autres sources de financement.

Les chiffres qu'elle avance sont édifiants :

- 1% de masse salariale du secteur privé représentait, en 2008, 0,65 milliard de cotisations supplémentaires pour l'assurance-vieillesse,
- 1 % supplémentaire de cotisation vieillesse équivalait en valeur 2009, à 4,1 milliards de recettes supplémentaires,
- l'assujettissement de l'intéressement et de la participation aux cotisations de sécurité sociale rapporterait 3 milliards supplémentaires,
- une compensation intégrale par l'Etat des exonérations de cotisations de sécurité sociale aurait représenté, pour 2008, 1 milliard d'euros (au total, depuis 1991, ce sont plus de 36 milliards d'exonérations de cotisations qui n'ont pas été compensées par l'Etat à la sécurité sociale),

- une taxe de 5% sur les bénéfices non réinvestis aurait rapporté, en 2008, 5 milliards.

Au total, ces cinq mesures produiraient une recette annuelle de 13 milliards à la caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS).

A cela, il faut rappeler qu'un fonds de solidarité vieillesse (FSV) a été créé, en 1994, pour financer des périodes qui sont validées par l'assurance-vieillesse, c'est-à-dire qui sont comptabilisées pour calculer la retraite, mais qui n'ont pas été cotisées.

Ce fonds devrait être financé chaque année par 1,3% de CSG (contribution sociale généralisée). Or, il ne l'est qu'à concurrence de 0,8%. La perte est de 5 milliards chaque année.

De plus, certaines périodes non cotisées (les périodes de maladie, maternité, invalidité et certaines périodes de chômage) ne donnent pas lieu à versement au FSV.

Si cela avait été le cas et si l'assiette de calcul du versement au FSV correspondait à 100% du salaire moyen, cela rapporterait 12 milliards par an à l'assurance-vieillesse.

Ces chiffres sont sans doute techniques et complexes.

Mais le résultat est là, pour FO.

Ces propositions rapporteraient au total 25 milliards supplémentaires par an aux régimes de retraite.

Elles seraient beaucoup plus efficaces que les solutions envisagées par le gouvernement.

